

Compte rendu de la séance du vendredi 08 juillet 2016

Sous la présidence de Monsieur le Maire, GAVALDA Didier.

Sont présents : M. GRAN Alain, M. ESCANDE David, M. AZAIS Alain, M. LOUP Jean-Paul, Mme BARDOU Anne-Marie, Mme OULES Elisabeth, Mme SEGUI Hélène, M. MAURY Maurice, M. MAFFRE Philippe, M. MAFFRE Jérôme, M. ROUQUETTE Christian, Mme CARRAUSSE Martine, M. GARRIDO Léopold, M. OULES Thierry, M. ALIES Cédric, Mme ARMENGAUD Marie-Christine, M. FERRE Enrico, M. MAFFRE Dominique, M. BARDOU Jean-Louis, M. BERTHOUMIEUX Michel, M. CASBAS Joseph, M. ESCANDE Thierry, M. SIRE Jean-Michel et M. ESCANDE André.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme VIEU Francine a donné procuration à Mme CARRAUSSE Martine, Mme SERVEL Odette a donné procuration à Mme BARDOU Anne-Marie, Mme BASCOUL Maryse a donné procuration à M. MAURY Maurice

Absents excusés : Mme KRZESINSKI Estelle

Est désigné secrétaire de séance : Mme SEGUI Hélène

Date de la convocation : 30 juin 2016

Monsieur le Maire propose aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour :
Modification des statuts du SIVOM, DM au BUDGET ASSAINISSEMENT et Travaux sur les pistes forestières.

Les élus acceptent ce rajout à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sans observation et signé des membres présents.

MODIFICATION COMPOSITION COMMISSIONS

Nouvelle composition commissions

1. Commission de l'eau
Responsable de la commission : M. GRAN Alain; Membres : M. ALIES Cédric, M. AZAIS Alain, M. ESCANDE André, M. ESCANDE Thierry, M. MAURY Maurice, M. ROUQUETTE Christian
2. Commission assainissement
Responsable de la commission : M. AZAIS Alain; Membres : M. ALIES Cédric, M. GRAN Alain, M. MAFFRE Philippe, M. ROUQUETTE Christian
3. Commission scolaire, enfance, jeunesse et transport scolaire
Co-Responsables de la commission : Mme SEGUI Hélène, M. GARRIDO Léopold,
Membres : Mme BARDOU Anne-Marie, M. FERRE Enrico,
4. Commission gestion des forêts et des terrains agricoles
Responsable de la commission : M. MAURY Maurice, Membres : M. ALIES Cédric, M. BERTHOUMIEUX Michel, M. MAFFRE Philippe

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, et à l'unanimité, DECIDE de valider les commissions telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire

PARTICIPATION FINANCIERE LOCAL RESTO DU COEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune de Brassac met à disposition à titre gratuit un local antenne de l'association « Restos du cœur », sis chemin de la Catalanié 81260 BRASSAC, et que chaque commune a délibéré favorablement pour mettre en place une participation financière au cout de la location. Cette participation se décomposait comme suit : un forfait annuel de 50 euros par commune, et une participation au prorata des repas servis aux administrés des communes rentrant dans les critères de l'association, actuellement fixé à 0,46 € par repas.

Vu la création de la commune nouvelle de FONTRIEU, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de confirmer que chaque commune historique versera le forfait annuel de 50 euros, en conséquence le versement par la commune nouvelle de FONTRIEU de 150 euros, pour la cotisation 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE de confirmer les tarifs précités, et AUTORISE le Maire à signer tous documents inhérents à cette opération.

RODP TELECOMS 2016

Considérant les tarifs fixés pour l'année 2016, Monsieur le Maire propose de fixer pour l'année 2016 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications respectivement comme suit, aux vues du patrimoine arrêté dans chaque commune historique au 31 décembre 2015 :

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour les communications électroniques à **3 045.74 euros**, PRECISE que ces montants seront revalorisés au 1er janvier de chaque année, DECIDE d'inscrire la recette au compte 70323 et CHARGE Monsieur le Maire du recouvrement de cette créance par l'établissement d'un titre de recettes.

FIXATION DU TARIF DE LA CANTINE 2016/2017

Monsieur le Maire expose au Conseil que le tarif de la cantine facturé par l'établissement fournissant les repas a été revu à la hausse, en effet, les repas sont facturés 3.00 euros en lieu et place de 2.92 euros. Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de facturation aux parents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire à 3.00 euros

VENTE BOIS

Monsieur le Maire, sollicite la mise en vente en bloc et sur pied de bois de la forêt communale pour l'année 2016, comme suit :

- Section de Bois des Cuns, parcelle forestière 29 pour 44 m3 de bois résineux, à 30 euros le m3
- Section de Bois des Cuns, parcelle forestière 29 pour 31 m3 de bois feuillus, à 13 euros le m3

Le volume estimé pour cette coupe sera assujetti aux frais de garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE d'autoriser la vente de bois comme exposé et APPROUVE le volume et le prix proposés.

SOUTIEN PARIS JO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : APPORTE son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

TRANSFERT PATUS BONPAS

Vu la Loi 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,
Vu la demande de la majorité des membres de la section de commune du Bonpas de procéder au transfert d'une partie des biens sectionnaires dans le patrimoine communal,
Vu la délibération n°61/2015 du Conseil municipal du 30 octobre 2015 de la commune de CASTELNAU DE BRASSAC,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE de se prononcer en faveur du transfert d'une partie des biens section de commune du Bonpas, comme défini sur le plan en annexe établi par le cabinet OFFROY.

VENTE PATUS BONPAS

Monsieur le Maire indique avoir reçu de Monsieur GALIBERT Joël, Monsieur WARTEL, Madame BARTHES Marie-Claude, Madame SENEGAS Paulette, Monsieur OULES Thierry une demande d'acquisition d'une partie des terrains constituant des biens sectionnaires du Bonpas, cadastrés P 454, P 455, P 484, P 1203 et P 1205, situés à proximité de leur propriété.

Monsieur le Maire propose de procéder à la vente des parties des parcelles de biens sectionnaires du Bonpas aux demandeurs et de fixer le prix de cette vente à un euro symbolique par demandeur. Les frais de géomètre seront à la charge des acquéreurs de même que les frais d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : ACCEPTE la vente des biens section de commune du Bonpas et le prix de vente proposé et AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de vente et à convoquer les électeurs.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'une propriétaire du Bonpas, qui n'ayant pas réussi à s'accorder avec son voisin, sur la répartition du patus, ne souhaite pas que la partie autour de son habitation soit attribuée et préfère qu'elle reste communale.

ACQUISITION PARCELLE - CIMETIERE BIOT

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le mur de soutènement qui borde le cimetière de Biot - CASTELNAU DE BRASSAC, de par sa nature appartient au propriétaire de la parcelle sise en surplomb. Vu la charge d'entretien inhérente à un tel mur, le propriétaire de la parcelle située au-dessus, ne sera pas en mesure d'assumer ses obligations, en effet, la commune est déjà intervenue pour financer l'entretien dudit mur. Monsieur le Maire propose d'acheter une partie de la parcelle voisine, pour être pleinement propriétaire du

mur et disposer d'un espace pour entreposer du matériel lors d'éventuels travaux. Monsieur le Maire indique que le propriétaire de ladite parcelle a été contacté et est favorable à la vente d'une partie de son terrain, pour la somme d'un euro. Monsieur le Maire indique que les frais de géomètre seront pris en charge par le propriétaire actuel, et les frais d'enregistrement de l'acte en la forme administrative par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE d'accepter le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée K 338, pour la contenance qui sera défini par un géomètre expert, pour la somme de UN euro (1 euro) et PRECISE que M. GRAN Alain, adjoint au Maire, aura la qualité de signataire au nom de la commune et M. GAVALDA, Maire, en tant qu'autorité administrative authentifiera l'acte.

TRAVAUX MUR CIMETIERE BIOT - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose que le mur de clôture du cimetière communal connaît une dégradation importante, en effet, les pierres composant le mur se désolidarisent petit à petit et tombent. Pour éviter que les monuments funéraires situés en bordure de ce mur, ne soient impactés par la chute des pierres ou qu'une personne venant se recueillir sur les tombes ne soit victime d'un impact de pierre, Monsieur le Maire propose que des travaux de consolidation du mur soient engagés ainsi que les démarches de demande de subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : APPROUVE le projet de consolidation du mur du cimetière de Biot pour un coût des travaux HT de 50 169.33 €, suite à la consultation de trois entreprises, SOLLICITE l'aide financière la plus élevée de l'Assemblée Nationale au titre de la réserve parlementaire de M. FOLLIOU Philippe, député du Tarn, du Conseil départemental du Tarn et S'ENGAGE sur le fait que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2017.

VENTE BIENS MOBILIER - LAME

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune est propriétaire d'une lame droite de déneigement, cet achat a été fait par la commune historique de LE MARGNES. Monsieur le Maire indique avoir reçu une offre d'achat de Monsieur CARAYON Yoan, domicilié à Soulègre - CASTELNAU DE BRASSAC 81260 FONTRIEU. Après négociations, le prix de vente conclu est de CINQUANTE euros (50 €) T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : APPROUVE le prix proposé pour la cession de la lame de déneigement, et AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recette à Monsieur CARAYON Yoan, de 50 euros, pour la cession du mobilier faisant partie du patrimoine de la commune.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - M. GUYREAU

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),
Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le contrat de droit privé de M. GUYREAU Jean-Luc, de type Contrat Unique d'Insertion (CUI) a pris fin le 30 juin 2016,
Monsieur le Maire propose, vu la nécessité de service de demander le renouvellement pour une durée d'un an, en conservant la durée du temps de travail de 20H par semaine, pour exercer la fonction d'agent communal polyvalent. Ce contrat est un contrat aidé, à 80% par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : ACCEPTE le renouvellement du contrat de M. GUYREAUD Jean-Luc, agent polyvalent, dans le cadre du dispositif « CUI - CAE » à compter du 1er juillet 2016, d'une durée d'un an, pour une durée du travail fixée à 20 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du SMIC horaire en vigueur plus 10%, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce recrutement, et DIT que les crédits nécessaires à la dépense ont été prévus au budget primitif 2016.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - MME BERTHIER

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le contrat de droit privé de Mme BERTHIER Stéphanie, de type Contrat Unique d'Insertion (CUI) prendra fin le 30 août 2016, Monsieur le Maire propose, vu la nécessité de service de demander le renouvellement pour une durée d'un an, en conservant la durée du temps de travail de 20H par semaine, pour exercer la fonction d'agent communal d'entretien. Ce contrat est un contrat aidé, à 70% par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : ACCEPTE le renouvellement du contrat de Mme BERTHIER Stéphanie, agent d'entretien, dans le cadre du dispositif « CUI - CAE » à compter du 1er septembre 2016, d'une durée d'un an, pour une durée du travail fixée à 20 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du SMIC horaire en vigueur, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce recrutement, et DIT que les crédits nécessaires à la dépense ont été prévus au budget primitif 2016.

ACQUISITION PARCELLE - CIMETIERE CAMBOUS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de CASTELNAU DE BRASSAC, par courrier du 9 mars 2015, avait sollicité l'Association Diocésaine d'Albi, propriétaire de la parcelle jouxtant le cimetière communal de Cambous - CASTELNAU DE BRASSAC, pour leur adresser une demande de cession à la commune sur cette parcelle pour pouvoir agrandir ledit cimetière. Par courrier du 11 mai 2016, l'Association Diocésaine d'Albi a adressé à la commune une proposition de vente de sa propriété cadastrée C 552 et C 524 d'une contenance de 29 ares 35 centiares pour la somme de QUATRE CENTS euros (400 euros). Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acheter, par acte en la forme administrative, ces parcelles au prix précité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE d'accepter l'acquisition des parcelles cadastrées C 552 et C 524, d'une contenance de 29 ares 35 centiares, pour la somme de QUATRE CENTS euros (400 euros) et PRECISE que M. GRAN Alain, adjoint au Maire, aura la qualité de signataire au nom de la commune et M. GAVALDA, Maire, en tant qu'autorité administrative authentifiera l'acte.

TRANSPORTS SCOLAIRES 2016/2017

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune prend en charge la participation communale au transport scolaire des enfants résidant sur la commune de FONTRIEU. Elle s'élève à la somme de CENT SOIXANTE euros par élève.

Monsieur le Maire propose, suite à la réunion de la commission SCOLAIRE, de réduire cette prise en charge communale, aux élèves se rendant à l'école communale "Vent d'autan" de FONTRIEU, au collège de BRASSAC et aux élèves scolarisés au lycée de leur choix.

Dans le cas où les enfants sont scolarisés dans un autre établissement que ceux suscités, le transport scolaire ne sera pas organisé pour ces élèves, les parents devront amener leurs enfants par leurs propres moyens.

Monsieur le Maire propose également, que la participation parentale fixée par la FEDERTEEP, ne soit pas remboursée par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : DECIDE de prendre en charge les frais de transports scolaires pour les élèves se rendant à l'école communale "Vent d'autan" de FONTRIEU, au collège de BRASSAC et aux élèves scolarisés au lycée de leur choix et DECIDE de ne pas rembourser la participation parentale des frais de transports.

VOTES: POUR : 20 CONTRE : 3 ABSTENTION : 5

AUTORISATION DU MAIRE CONSULTATION - EXTENSION RESEAU

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de CASTELNAU DE BRASSAC avait décidé d'envisager l'extension du réseau d'eaux usées, en effet à ce jour le réseau unitaire est inexistant en terme de collecte des eaux usées sur les hameaux de Castelnau de Brassac et de Peyrolles. Le cabinet GAXIEU a été chargé de la maîtrise d'œuvre sur cette opération d'extension du réseau d'eaux usées sur les hameaux de Castelnau de Brassac et Peyrolles. Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la consultation des entreprises va être engagée pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à engager la consultation des entreprises pour l'opération d'extension de réseau d'eaux usées aux hameaux de Castelnau de Brassac et à Peyrolles et DIT que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget prévisionnel 2016.

DEMANDE DE SUBVENTION - EXTENSION RESEAU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le projet d'extension du réseau d'eaux usées aux hameaux de Castelnau de Brassac et à Peyrolles et informe les membres du Conseil municipal que dans la composition du dossier de demande de subvention, chaque opération doit faire l'objet d'une délibération de la collectivité approuvant le projet, et sollicitant l'aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil départemental du Tarn.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet d'extension de réseau, tel que défini techniquement et financièrement par le maître d'œuvre, le cabinet « GAXIEU » dans le projet, dont le plan de financement pourrait être tel que défini en annexe :

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : APPROUVE le projet d'extension de réseau d'eaux usées sur les hameaux de Castelnau de Brassac et de Peyrolles, pour la somme HT de 204 707.86 €, S'ENGAGE sur le fait que les crédits ont été inscrits au budget prévisionnel 2016 et SOLLICITE l'aide financière la plus élevée de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (35%) et du Conseil départemental du Tarn (15%).

RETRAIT DELEGUES SDET

Vu le courrier de M. le Sous-préfet du département dans le cadre du contrôle de légalité des actes en date du 14 juin 2016,

Monsieur le Maire expose au Conseil, que la commune a procédé au transfert de sa compétence en matière d'électrification à l'EPCI : Communauté de communes Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, elle ne peut élire des représentants auprès du Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn. En effet, ce dernier compte comme membres, l'EPCI : Communauté de communes Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, qui comme en disposent les statuts dudit syndicat, doit élire deux délégués par commune de moins de 10 000 habitants, constitutive de l'EPCI.

La Communauté de communes Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, doit élire deux nouveaux délégués représentants la commune de Fontrieu auprès du SDET.

Monsieur le Maire propose le retrait de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : ACCEPTE le retrait de la délibération, en effet, il n'avait pas compétence à délibérer en la matière.

DM - BUDGET COMMUNE

Vu le courrier de M. le Sous-préfet du département dans le cadre du contrôle de légalité des actes en date du 14 juin 2016, Considérant que lors de l'élaboration du budget primitif principal de la commune un crédit de 100 000 euros a été inscrit en dépenses imprévues à la section de fonctionnement, or l'article L 2322-1 du CGCT, dispose que le montant des dépenses imprévues ne peut être supérieur à 7.5% des dépenses réelles de la section, ainsi il n'aurait pas du être supérieur à 93 067 euros.

La somme de 6 933 € a été réduite du chapitre 022, pour être répartie dans des comptes divers de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité la décision modificative.

DM - BUDGET EAU

Vu le courrier de M. le Sous-préfet du département dans le cadre du contrôle de légalité des actes en date du 14 juin 2016, Vu la délibération d'affectation du résultat du budget annexe de l'eau faisant état d'une somme de 3 700.00 € en restes à réaliser en dépenses d'investissement, considérant que lors de l'élaboration du budget primitif annexe de l'eau, il a été omis d'inscrire cette somme, considérant que les opérations d'amortissement des immobilisations et d'amortissement des subventions n'ont pas été prévues lors de l'élaboration du budget primitif de l'eau, il y a lieu de les rajouter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité la décision modificative.

DM - BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant que lors de l'élaboration du budget primitif annexe de l'Assainissement, il a été omis d'inscrire, les opérations d'amortissement des immobilisations et d'amortissement des subventions, il y a lieu de les rajouter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité la décision modificative.

ACCEPTATION STATUTS SIVOM

DELIBERATION AJOURNEE.

TRAVAUX SUR PISTES FORESTIERES

Monsieur le Maire, expose que l'état de pistes forestières communales, nécessite un entretien, vu le projet de coupe de bois.

Monsieur le Maire indique que des entreprises ont été consultées pour établir des devis. Après étude des propositions de prix;

- pour les travaux de terrassement consistant à l'élargissement et à la création d'une plate-forme de retournement sur la piste du Singladou, l'entreprise Benoit ALGANS TPa été retenue comme étant la mieux disante, pour 12 000 euros HT, sachant que le Groupement Forestier du PUECH DU SINGLADOU, géré par M. Marcel BLANQUET, participera à hauteur de la moitié, étant propriétaire d'une partie de la piste et intéressé par ces travaux
- pour les travaux d'aménagement d'une place de dépôt au Lauzas, l'entreprise PHALIPPOU Olivier a été retenue comme étant la mieux disante, pour 1 371 euros HT
- pour les travaux de nivellement, de décapage et empierrement d'une plate-forme de retournement sur la piste de Bessouze-Secun, l'entreprise PHALIPPOU Olivier a été retenue comme étant la mieux disante, pour 2 227 euros

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de retenir ces entreprises pour les travaux d'aménagement sur les pistes forstières précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE de retenir pour les travaux de terrassement consistant à l'élargissement et à la création d'une plate-forme de retournement sur la piste du Singladou, l'entreprise Benoit ALGANS TP; pour les travaux d'aménagement d'une place de dépôt au Lauzas et pour les travaux de nivellement, de décapage et empierrement d'une plate-forme de retournementsur la piste de Bessouze-Secun, l'entreprise PHALIPPOU Olivier, PRECISE que pour les travaux de terrassement consistant à l'élargissement et à la création d'une plate-forme de retournement sur la piste du Singladou, le GF du PUECH DU SINGLADOU participera à hauteur de 50% soit 6 000 euros HT et DIT que les crédits seront prévus au budget prévisionnel 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une association demandant le relèvement et l'entretien du Menhir sis à Longuecamp, suite à des dégradations.

Monsieur le Maire donne lecture d'une note concernant l'avenir de la Sagne de Sagnouse, des informations doivent être prises auprès du Réseau Sagne.

Le Maire informe les élus qu'actuellement une opération programmée de l'amélioration de l'habitat est en cours, elle concerne les travaux permettant de réaliser des économies d'énergies pour les très modestes revenus, les travaux permettant de rendre salubre une habitation, elle est gérée par le Syndicat Hautes Terres d'Oc, le secrétariat de Mairie vous donnera toutes les informations préalables utiles, n'hésitez pas à le contacter.

COMMISSION EAU : Concernant le projet d'alimentation en eau sur LE MARGNES, FERRIERES et CASTELNAU, les études sont en cours et une avancée est prévue pour la rentrée. Les travaux d'ARMENGAUD sont presque terminés, la mise en eau a été réalisée.

COMMISSION ENERGIE : Un porteur de projet éolien a contacté les élus, ils émettent des réserves vu les études en cours suite à des plaintes d'habitants. La commission a demandé à

ce porteur de projet d'étudier un projet hydroélectrique, sur la pisciculture de Jaladieu, éventuellement.

COMMISSION TRAVAUX : Le maître d'oeuvre de l'aménagement de la Salle de La Ramade est en cours de rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises, pour un appel d'offre à la rentrée.

COMMISSION ASSAINISSEMENT: Les travaux à Cugnasse sont terminés, il reste seulement le goudronnage à effectuer. Nous sommes en attente des essais caméra/tassement. Monsieur AZAIS suggère des améliorations à la station d'épuration du vallon de la Ramade. La parcelle de la station de PENRIEU, non utilisée, va être mise à la location, tout fermier intéressé peut contacter la Mairie.

COMMISSION SCOLAIRE : Monsieur GARRIDO fait état des travaux demandés par les professeurs. Il remercie l'agent communal en charge du périscolaire pour son implication. Il soulève, un problème de garderie qui se prolonge à cause du manque de ponctualité des parents, un règlement est en cours de rédaction.

COMMISSION FETE : Rappel des marchés nocturnes, les 15 juillet et 15 août à Biot.
Une opération de lavage des voitures est prévue le 23 juillet à Sablayrolles.

COMMISSION FORET : Des travaux pour arranger la sortie de la forêt du Clap sont prévus, l'agent ONF doit obtenir l'accord des propriétaires. L'agent ONF recherche des volontaires pour couper du bois au bord de l'Agout, lesquels prendront la coupe qu'ils réaliseront. La restauration des cabanes au MARGNES est en cours dans le cadre du chantier-loisirs, proposé aux jeunes de la communauté des communes Vals et Plateaux des Monts de Lacane.

COMMISSION COMMUNICATION : Le journal est terminé et va être distribué dans les prochains jours.

COMMISSION FINANCES : M. LAPASSE, trésorier, cesse ses fonctions à la trésorerie de VABRE, à compter du 11 juillet 2016, Mme SIRINE, comptable public à ROQUECOURBE, assurera la gestion de la trésorerie de VABRE. Un bilan des dépenses est présenté à 6 mois de l'exercice, l'état est correct.

Des élus signalent un besoin d'entretien de différents chemins, si vous constatez des chemins dégradés, **n'hésitez pas à le signaler au secrétariat, qui transmettra l'information au responsable de la commission travaux.**

Monsieur Christian ROUQUETTE, responsable des prêts de tables et bancs, demande s'il peut commander des chevalets. L'accord lui est donné.

Fin de séance : 00H00